

Schuttrange, le 13 juillet 2020



AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que

le dossier du projet d'aménagement particulier « Rue de Luxembourg » à Schrassig, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST de Senningerberg pour le compte de Monsieur Claude Schumacher de Roodt-sur-Syre et de Monsieur et Madame Carlos Almeida Da Costa-Welter de Uebersyren, concernant des terrains inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section « C » de Schrassig, sous les numéros 395/1775, 395/1776 et 395/921 (construction de cinq maisons unifamiliales isolées)

est déposé pendant 30 jours à la maison communale (2, Place de l'Église, L-5367 Schuttrange) et sur le site internet www.schuttrange.lu où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit par les personnes intéressées au collège des bourgmestre et échevins, adresse pré mentionnée.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul JOST
bourgmestre



c. s. Alain DOHN
secrétaire communal